

06/10

**CONSEIL DE L'INSTITUT**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2021**

**Présents :**

John ANGELL, Laurence BERTRAND DORLEAC (départ à 9h30, procuration à Jeanne LAZARUS), Timothé BULTINGAIRE, Alain CHATRIOT, Nicolas CHAUSSIN, Simon CORDONNIER, Audrey COURIOL, Pascale EISENBERGER, Frédéric GROS, Jean-François HUCHET (départ à 9 h 31), Jeanne LAZARUS, Marie-Christine LEPETIT, Raykhant LIANOVA, Thomas LE CORRE, Marie-Christine LEMARDELEY (départ à 10 h 03), Elphie SANTISO, Santa TARDIEUX, Alexandre URVOIS, Ethan WERB (départ à 10 h 03), François WERNER (départ à 10h03), Cornelia WOLL, Raphaël ZAOUATI.

**Absents ou excusés :**

Anne BISAGNI-FAURE, Mathéa BOUDINET, Julie SABLIERE, Yannig GOURMELON, François HEILBRONN (procuration à Laurence BERTRAND-DORLEAC), Emeric HENRY (procuration à Alain CHATRIOT), François-Joseph RUGGIU (procuration à Alain CHATRIOT), Emma SALLEY (procuration à Timothé BULTINGAIRE), Sebastian URIOSTE GUGLIELMONE (procuration à John ANGELL).

**Assistaient à la séance :**

Nelly ANTOINE	Représentante du recteur
Amélie ANTOINE AUDO	Directrice des études et des partenariats
Karine AURELIA	Directrice déléguée à l'égalité des chances
Ariane AZEMA	Inspectrice générale de l'éducation, de la jeunesse et des sports
Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la formation par intérim
Bénédicte DURAND	Administratrice provisoire de Sciences Po
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Arnaud JULLIAN	Secrétaire général de Sciences Po
Guillaume PLANTIN	Directeur scientifique
Vanessa SCHERRER	Directrice des affaires internationales
Margarete STURM-FOUCAULT	Chargée de mission au pôle égalité des chances
Rebecca RUFFE	Coordinatrice administrative au pôle égalité des chances
Nouri RUPERT	Chargé de mission au pôle égalité des chances
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie de campus et de l'engagement

\*

\* \*

- |   |    |
|---|----|
| I. Modification de la délibération visant à fixer les critères de sélection des établissements de l'enseignement secondaire qui intégreront le dispositif CEP et définition des nouveaux lycées intégrant ce dispositif | 2  |
| II. Point d'information sur la rentrée 2021-2022  | 10 |
| III. Point d'information sur le projet d'accord-cadre entre Université de Paris et Sciences Po  | 14 |
| IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 13 avril 2021  | 19 |
| V. Échange d'informations sur des questions diverses  | 21 |

**CONSEIL DE L'INSTITUT  
PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU 25 MAI 2021**

*La séance est ouverte à 8 h 33 par Jeanne LAZARUS et se tient en visioconférence.*

**Jeanne LAZARUS**

Bonjour à toutes et à tous, et bienvenue à cette séance supplémentaire qui a été ajoutée à celle de la semaine dernière puisque nous avons beaucoup de sujets à traiter pour cette session du mois de mai. Aujourd'hui, nous avons trois sujets très importants. D'abord la question de la politique d'égalité des chances et de notre dispositif CEP. Vous vous rappelez que nous avons adopté, le 30 juin 2020, un nouveau règlement des admissions qui modifiait les admissions, mais qui modifiait aussi le dispositif CEP. Puis, nous avons, en novembre dernier, voté pour les critères de sélection des nouveaux lycées qui seraient admis dans ce dispositif. Donc, aujourd'hui, nous allons voir l'étape d'après, qui est l'admission de ces nouveaux lycées qui ont postulé depuis que nous avons établi ces critères. Ensuite, nous aurons une présentation très attendue sur la rentrée, sujet évidemment majeur, et cela fait partie de tous les défis que Sciences Po relève depuis un an et demi ; donc nous aurons, j'imagine, beaucoup de questions et beaucoup de réponses à nos questions. Et enfin, nous aurons un sujet qui, une fois n'est pas coutume, concerne la recherche, puisque nous allons parler de l'accord entre l'Université de Paris et Sciences Po, qui est enjeu d'enseignement, mais qui est aussi un enjeu de recherche, et le directeur scientifique, Guillaume PLANTIN, se joindra à nous pour cette discussion. Sans plus attendre, je laisse la parole, pour le premier point, pour une présentation à plusieurs voix, à Myriam DUBOIS-MONTKACHI, la directrice de la formation par intérim, Karine AURELIA qui dirige le pôle égalité des chances, et Ariane AZEMA, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, qui nous a accompagnés tout au long de ce projet.

**I. MODIFICATION DE LA DELIBERATION VISANT A FIXER LES  
CRITERES DE SELECTION DES ETABLISSEMENTS DE  
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE QUI INTEGRERONT LE DISPOSITIF  
CEP ET DEFINITION DES NOUVEAUX LYCEES INTEGRANT CE  
DISPOSITIF**

**Bénédicte DURAND**

Si vous me le permettez, Madame la Présidente, je voudrais juste, avant de passer la parole à Karine AURELIA et à Myriam DUBOIS-MONTKACHI, faire un salut particulier à ce moment où nous aboutissons sur la réforme convention éducation prioritaire et à une semaine d'en fêter les 20 ans. Je voudrais rappeler, devant ce conseil, le mouvement qui a porté cette réforme depuis cinq ans, puisque nous avons commencé à travailler sur la réforme des CEP il y a cinq ans autour d'un groupe de travail — Margarete STURM-FOUCAULT doit s'en souvenir — alors piloté par Élise HUILLERY, professeur dans notre Maison, et Hâkim HALLOUCH, directeur du pôle égalité des chances. Cette refondation des conventions d'éducation prioritaire, qui exigeaient à la fois d'être rétablies dans ses principes d'équité et de transparence et développées et ouvertes vers d'autres territoires, s'est posée dans le cadre des admissions, vous l'avez dit, Jeanne. Je veux saluer, aujourd'hui particulièrement, toutes celles et ceux qui nous ont accompagnés dans la réflexion : évidemment, les enseignants-chercheurs de cette Maison, donc beaucoup de travail sur ces sujets. Je pense à Agnès VAN ZANTEN, Marco OBERTI, Daniel SABBAGH, Pap NDIAYE, rejoints par une experte du sujet dans la dernière ligne droite et je remercie Ariane AZEMA, présente à nos côtés aujourd'hui. Mais cette réforme, nous l'avons aussi portée avec des enseignants du secondaire, des enseignants de Sciences Po qui ont été constamment présents auprès de nous, les équipes du collège universitaire, dont certains membres sont avec nous aujourd'hui. Je vous salue tous très chaleureusement pour la qualité du travail dont vous pouvez être extrêmement fiers. Et aujourd'hui que nous arrivent une soixantaine de lycées supplémentaires, je ne peux que me réjouir de voir le pari de la démocratisation à Sciences Po tenu, sous réserve des résultats concrets que nous observerons évidemment tous avec beaucoup d'attention.

Voilà ce que je voulais dire, Jeanne. Je suis désolée d'avoir pris quelques minutes, mais cela me paraissait important. Je laisse tout de suite la parole à Myriam et à Karine.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Bonjour à toutes et à tous. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à cette introduction. Peut-être appuyer sur les remerciements à toutes les personnes et toutes les équipes qui ont été impliqués et donner la parole le plus rapidement à Karine AURELIA et à Ariane AZEMA pour qu'elles nous montrent la qualité du travail qui a été réalisé et des résultats qui ont été obtenus.

### **Karine AURELIA**

Bonjour, Mme la Présidente. Bonjour à toutes et à tous. Je vais donc essayer de vous présenter ce projet de délibération de manière très synthétique, vous présenter les éléments clés.

Le 17 novembre dernier, comme le rappelait Bénédicte, vous avez adopté de nouveaux critères pour la sélection des lycées partenaires, qui ont été définis avec l'appui et l'expertise d'Ariane AZEMA, et je tiens vraiment à la remercier très vivement. Ces critères quantitatifs, qui sont alternatifs, n'ont pas été modifiés. Avec l'appui des autorités académiques, nous avons pu identifier les nouveaux établissements qui respectent ces critères quantitatifs, qui visent à n'exclure aucune académie et qui sont appliqués à l'échelle académique, et qui permettent d'intégrer à la fois des établissements de la politique de la ville, mais également du rural éloigné. Nous avons pu également vérifier si les lycées déjà engagés dans le dispositif CEP remplissaient ces critères quantitatifs. Pour évaluer les candidatures reçues, nous nous sommes appuyés sur la qualité des projets pédagogiques, appréciés au regard des moyens humains et matériels mis en œuvre et la capacité à constituer un atelier d'au moins 50 % de l'enseignement secondaire. Nous avons retenu comme atouts, pour les établissements candidats, le fait de disposer d'un programme d'accompagnement spécifique à l'internat, d'être labellisé « Cité éducative » ou d'être à proximité d'un campus en région, et également le fait de ne pas déjà disposer d'un programme d'accès à l'enseignement supérieur.

Nous vous proposons aujourd'hui d'enrichir les critères qualitatifs de sélection des établissements, en ajoutant un nouveau critère qui nous permettra de mieux apprécier la pertinence et la construction du projet pédagogique des ateliers par rapport à l'objectif d'accès à l'enseignement supérieur. Il vous est proposé, dans ce projet de délibération, que ces ateliers doivent comprendre des séquences pédagogiques permettant de travailler les trois grandes compétences transversales qui sont les compétences expressives, méthodologiques et les compétences socio-comportementales essentielles pour réussir dans l'enseignement supérieur. Tout en disposant d'une grande liberté pédagogique, les établissements vont devoir travailler ces compétences dans une approche transdisciplinaire et complémentaire.

Je souhaite maintenant vous présenter la méthode que nous avons adoptée pour le dispositif d'instruction des candidatures. Elle s'est appuyée sur un appel à manifestation d'intérêt, organisé et lancé en décembre dernier par les autorités académiques, afin d'identifier les candidatures des nouveaux établissements et de recueillir le renouvellement de candidatures de nos lycées partenaires. Les dossiers ont été examinés au niveau académique en mars. Le pôle Egalité des Chances les a reçus en avril et a vérifié s'ils étaient recevables au regard des critères statistiques et qualitatifs. Nous avons fait appel à un comité d'experts pour évaluer les projets pédagogiques qui ont été transmis par les nouveaux établissements. Ce comité était constitué d'inspecteurs académiques, de chargés d'enseignement de Sciences Po, qui étaient tous dotés d'une expertise sur les questions d'éducation prioritaire, et ils ont évalué les projets pédagogiques selon les critères d'évaluation A, B ou C :

- Ont été évalués A les projets avec une identité propre, une approche transdisciplinaire, qui intègre les disciplines scientifiques et qui propose un parcours dans lequel les élèves sont acteurs de leurs apprentissages, avec des productions personnelles qui mobilisent les trois grandes catégories de compétences transversales. On a pu relever, dans ces dossiers, une place accordée à la pratique de l'anglais et également un usage pertinent du numérique ;
- Ont été évalués B les projets qui respectaient les attendus pédagogiques proposés par Sciences Po, mais sans proposition innovante ;
- Ont été évalués C les projets pédagogiques manquant de transversalité, qui doivent être affinés et pour lesquels un accompagnement pédagogique est à prévoir.

Ces évaluations constituent un point de départ sur lequel nous pourrions nous appuyer pour accompagner les futurs lycées partenaires dès la rentrée prochaine.

Nous avons fait appel également à un comité d'évaluation, composé notamment de personnalités qui ont œuvré à des postes à responsabilité dans l'enseignement secondaire et en capacité d'émettre un avis sur les territoires ciblés, notamment les zones rurales. Nous avons pu nous appuyer sur l'éclairage d'Ariane AZEMA, que je remercie, qui est parmi nous aujourd'hui, et également sur celui de deux anciennes rectrices, Béatrice GILLE aujourd'hui présidente du Conseil de l'évaluation de l'École et ancienne rectrice des académies de Créteil et de Montpellier, et également sur Frédérique ALEXANDRE-BAILLY directrice générale de l'Onisep et ancienne rectrice de l'académie de Dijon. Ce comité s'est réuni le 23 avril et a émis un avis consultatif extérieur sur la liste des établissements nouvellement entrants dans le dispositif, au regard des critères définis par le Conseil de l'institut, sur la liste des établissements ne respectant plus les nouveaux critères, et a émis un avis sur la stratégie territoriale à adopter pour la deuxième vague de candidatures.

Vous pouvez maintenant voir à l'écran la répartition géographique des candidatures reçues. Nous avons reçu 77 dossiers de candidature, transmis par 14 régions académiques. Parmi ces 77 dossiers de candidature, 63 sont éligibles et 14 ne respectent pas les critères statistiques. Nous comptabilisons un total de 10 nouvelles académies avec : Clermont-Ferrand, Grenoble, Besançon, la Corse, Strasbourg, Mayotte, Bordeaux, Limoges, Toulouse et Nice. Ainsi, avec cette extension, 28 académies seraient représentées. 2 régions académiques sont absentes : la Bretagne et les Pays de la Loire. En fait, les rectorats de Rennes et de Nantes n'ont pas eu le temps d'instruire l'appel à manifestation d'intérêt, car ils avaient de réelles urgences liées à la crise sanitaire. Sur les 63 candidatures recevables qui vous sont proposées dans le projet de délibération, le comité d'évaluation a émis un avis favorable au conventionnement de ces 63 établissements qui respectent tous les critères quantitatifs et qualitatifs. Il préconise néanmoins un accompagnement personnalisé des lycées, afin de leur permettre d'améliorer qualitativement leur offre pédagogique, notamment ceux qui ont obtenu une note C lors de l'examen du projet pédagogique. Parmi ces 63 candidatures recevables, 25 disposent d'un programme d'accompagnement à l'internat, 10 sont labellisés « Cité éducative » et 19 sont à proximité d'un campus en région, ce qui porterait à 45 le nombre total de lycées conventionnés d'un campus en région. Parmi ces 63 établissements, on compte 20 établissements situés dans des communes rurales ou bourgs et petites villes, ce qui correspond à 32 % des potentiels des nouveaux entrants dans le dispositif versus 9 % des lycées partenaires qui sont aujourd'hui en zone rurale, et donc l'on compte 43 établissements situés dans des zones urbaines.

Sur les 106 lycées partenaires qui sont engagés dans le dispositif, 98 resteraient engagés, également les 5 lycées de la Nouvelle-Calédonie avec le maintien du module propédeutique, 3 établissements conventionnés quittent le dispositif à leur initiative dans les académies de Lyon, Reims et Orléans-Tours.

- 17 établissements ne respectent pas les critères quantitatifs, mais ils vont disposer d'une période de trois ans. Sur ce sujet, le comité d'évaluation a émis les recommandations suivantes : inciter les établissements qui se rapprochent le plus des critères délibérés à mettre en place une politique volontariste en faveur des élèves les plus éloignés de l'enseignement supérieur avec, bien sûr, l'appui des autorités académiques, et développer une mutualisation des ateliers dans une logique de réseau pour des établissements qui sont situés dans la même localité ou dans la même académie ;
- 6 établissements des académies d'outre-mer ne remplissent pas à date les critères statistiques ; ce sont les académies de Guadeloupe et de la Réunion qui présentent des indicateurs sociaux qui sont justes, mais qui peuvent évoluer d'ici les trois prochaines années.

Voici la nouvelle carte avant/après qui montre l'extension du dispositif dans le cadre de cette première vague. Nous passerions de 106 lycées à 166, en intégrant les lycées qui ne répondent plus aux critères quantitatifs, mais qui disposent d'une période de transition de trois ans ; et le comité d'évaluation recommande de travailler de manière encore plus resserrée avec les autorités académiques, afin qu'elles proposent des candidatures correspondant bien aux critères lors de la seconde phase d'extension du dispositif.

Quelle stratégie adopter pour la suite de la procédure d'élargissement ? Cette première vague de candidatures serait complétée, l'année prochaine, par un nouvel appel à candidatures, afin d'atteindre notre objectif de 200 lycées. Au regard de la situation des établissements potentiellement sortants, il resterait donc 34 places pour une deuxième campagne en intégrant les établissements en transition. Cette deuxième campagne aurait comme priorité de renforcer l'impact territorial dans les deux académies absentes, à savoir Rennes et Nantes, qui ont manifesté leur intérêt, mais qui n'ont pas eu le temps de se préparer, de maintenir l'équilibre rural urbain et de développer des partenariats avec des lycées à proximité de nos campus en région, en priorité avec la région Grand Est.

En conclusion, voici un rappel du calendrier de mise en œuvre. Nous avons informé, la semaine dernière, la CVEF. Nous vous soumettons aujourd'hui pour validation un projet de délibération qui porte sur les critères qualitatifs enrichis et la liste des 63 établissements qui respectent les critères quantitatifs et qualitatifs. Cela nous permettrait d'informer les établissements et les autorités académiques, et les lycées pourraient ainsi, dès le mois de juin, mener des actions de sensibilisation à destination des élèves de seconde. Le nouveau cadre contractuel vous serait présenté au prochain Conseil de l'Institut, et la signature des conventions, désormais tripartites, pourrait intervenir fin juin/début juillet. Merci.

**Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. Juste avant de laisser la parole aux membres du Conseil, pourriez-vous préciser : ce nouveau cadre contractuel, je ne comprends pas bien de quoi il s'agit. On a donc encore une autre étape avant que tout ne soit finalisé ?

**Karine AURELIA**

Absolument. En fait, c'est la validation des nouvelles conventions d'éducation prioritaire qui seront proposées à tous les établissements : les établissements candidats et les lycées partenaires. Donc, ce projet de convention vous sera proposé au prochain Conseil de l'Institut avec toutes les clauses validées par notre direction juridique.

**Jeanne LAZARUS**

D'accord. Donc cela reste encore un élément à mettre en place.

**Karine AURELIA**

Absolument.

**Audrey COURIOL**

Je remercie Madame AURELIA et son équipe de cette présentation. Au nom de la CFDT, j'ai une question concernant les éventuels moyens humains qui seront mis en place pour accompagner personnellement les 63 nouveaux lycées qui vont rejoindre les 103 lycées qui sont déjà engagées au dispositif CEP, c'est-à-dire : est-ce qu'il est envisagé, à court terme, de recruter une cinquième personne pour renforcer l'équipe du pôle égalité et chances ?

**Arnaud JULLIAN**

Je me permets de répondre sur le sujet des moyens. Il faut savoir que nous avons soumis l'accompagnement de cette réforme égalité des chances au ministère chargé de l'enseignement supérieur dans le cadre du dialogue stratégique et de gestion, dont vous avez probablement déjà entendu parler et qui, chaque année, nous réunit pour examiner à la fois la trajectoire financière et stratégique de Sciences Po et pour présenter à notre tutelle de nouveaux projets.

Cette année, nous lui avons évidemment proposé un projet articulé avec l'évolution qui vient de vous être présentée. Ce projet vise à développer nos ateliers Premier Campus et, de manière plus pratique, à accompagner les lycéens de nos lycées partenaires. Cela implique de produire des ressources pédagogiques, qui pourront être déployées à la fois en hybride et en présentiel. Elles peuvent prendre la forme de tutorat en ligne, de capsules d'anciens lycéens, de modules de conférences en ligne. Il est également nécessaire de permettre le travail collaboratif entre les équipes pédagogiques.

Sur ces points, nous avons demandé un financement, qui devrait permettre d'accompagner, le plus efficacement possible, les lycéens et les lycées partenaires. Enfin, au plan interne, nous serons évidemment également attentifs à la charge de travail que ces évolutions peuvent occasionner sur les équipes. Nous suivrons cela avec beaucoup d'attention pour voir dans quelle mesure il y a besoin ou pas de déployer des moyens supplémentaires.

**Raphaël ZAOUATI**

Merci, Mme AURELIA, pour cette présentation. Effectivement, c'est la dernière étape, en quelque sorte, de ce long processus d'ouverture sociale et territoriale que nous avons entrepris grâce aux diverses réformes, et donc je me réjouis de voir que les critères de sélection se sont enrichis afin de contribuer à offrir un accès plus large à l'enseignement supérieur. Je note aussi que des objectifs sont encore à attendre, et j'espère qu'ils pourront l'être assez rapidement, notamment pour les deux académies qui ne

sont pas encore concernées par le dispositif, parce que l'idée d'étendre cette stratégie territoriale à tous les départements me semble vraiment importante.

Ma question rejoindra un peu celle d'Audrey COURIOL sur l'accompagnement à Sciences Po. A posteriori, ce programme d'accompagnement va-t-il être renforcé, compte tenu de l'élargissement du public qui sera concerné ? Et comment sera effectué le suivi a posteriori de toutes les étudiantes et de tous les étudiants qui rentreront par ce nouveau dispositif ?

**Jeanne LAZARUS**

Merci. Je réponds à la question de Mme LEMARDELEY dans le chat sur le lycée parisien qui a été ajouté. C'est le lycée François Villon, si je ne me trompe pas.

**Karine AURELIA**

Absolument.

**Marie-Christine LEMARDELEY**

Y en avait-il d'autres avant ?

**Jeanne LAZARUS**

Est-ce qu'on a déjà des lycées partenaires ?

**Karine AURELIA**

Oui. Nous avons déjà deux lycées pour l'académie de Paris.

**Marie-Christine LEMARDELEY**

Lesquels ?

**Karine AURELIA**

Le lycée Colbert et le lycée Bergson.

**Marie-Christine LEMARDELEY**

Merci beaucoup.

**Thomas LE CORRE**

Tout d'abord, merci pour votre travail. Ce qu'il est en train de se passer est vraiment formidable. C'est vrai qu'on va fêter les 20 ans des conventions éducation prioritaire et c'est une chance pour les étudiants de Sciences Po. On se réjouit, du côté de la communauté étudiante, de voir, comme l'a dit mon camarade, M. ZAOUATI, le nombre d'académies touchées, même si c'est vrai que les régions Bretagne et Pays de la Loire doivent faire partie de la boucle ; c'est là qu'on attend au tournant, mais a priorité, d'après ce que vous avez dit, Mme AURELIA, il n'y aura pas de grandes difficultés.

J'avais une question un peu technique et administrative. Puisqu'on est censé voter sur la modification d'une délibération, je n'ai pas très bien compris le lien avec la présentation. Il n'y avait pas de délibération jointe à l'ordre du jour ; en tout cas, à la convocation d'aujourd'hui. Donc, si Mme la Présidente pouvait réexpliquer sur quoi l'on est exactement censé statuer, puisqu'on a déjà statué sur la réforme, on a déjà statué sur un certain nombre de choses, et l'on va statuer, a priori, dans un mois, sur autre chose, donc si cela pouvait être clarifié, ce serait super.

**Jeanne LAZARUS**

Vous avez reçu, dans le premier envoi d'ordre du jour pour le conseil d'aujourd'hui, une délibération sur laquelle nous allons voter, et dans laquelle vous avez à la fois cette modification des critères et la liste des nouveaux lycées partenaires. Donc, c'est là-dessus que nous devons voter. Je vous invite à regarder dans vos mails. Je n'ai pas la date du mail envoyé par Mme GASMI, mais c'est le mail qui donnait l'ensemble de l'ordre du jour, puis nous avons reçu un deuxième mail avec une modification et dans lequel vous n'aviez pas, à nouveau, les mêmes documents. M. CHATRIOT, je vous laisse la parole.

### **Alain CHATRIOT**

Bonjour à toutes et à tous. Ce sera une remarque très ponctuelle. En dehors du fait que je me félicite de tout ce travail, de cet enjeu, dont on avait débattu en novembre, d'équilibre géographique qui n'était pas simple, mais dont on voit combien il a été travaillé par étapes successives, puisqu'on nous appelle à voter sur cette délibération qui nous a effectivement été envoyée, je signale, page 4 — cela semble être une remarque de détail, mais je suis toujours attentif aux noms propres, surtout lorsque ce sont des figures de l'histoire de la France et de la vie politique française au 20<sup>e</sup> siècle — le lycée de Créteil est le lycée Marx Dormoy et pas Max Dormoy, cette figure de ministre de l'Intérieur du Front populaire, assassiné durant la Seconde Guerre mondiale. Je propose qu'on lui rétablisse son juste prénom. C'est page 4 du projet de délibération. Je sais que cela fait très remarque de l'historien de service, mais c'est pour montrer que j'ai regardé, moi aussi, cette liste attentivement. Et, comme notre élu étudiant qui vient de s'exprimer, j'espère que la seconde vague permettra une représentation aussi de l'Ouest français. Je peux concevoir, en ces années de pandémies, que la vie des rectorats soit difficile, mais j'espère malgré tout que ce travail d'équilibre géographique, qui n'est jamais simple, sera fait de la manière la plus fine possible. Voilà, c'était vraiment une remarque de détail et je ne voulais pas empiéter sur d'autres questions davantage de fond.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. Mme GASMI a partagé avec vous la délibération pour vous remettre en tête ce sur quoi nous allons voter. Et, Mme AURELIA, peut-être pouvez-vous répondre aux questions qui vous ont été adressées.

### **Karine AURELIA**

Oui. Sur la question de l'accompagnement des lycées, nous aurons comme priorité d'accompagner ces lycées dès la rentrée prochaine. Comme je vous l'ai souligné, un accompagnement reste nécessaire pour qu'ils puissent répondre aux attendus qui ont été proposés par Sciences Po. En fait, nous avons lancé, il y a quelques semaines, une plateforme numérique qui va nous permettre de travailler en réseau, donc à distance, et elle va permettre aux enseignants engagés dans ces ateliers de partager de bonnes pratiques, d'échanger des contenus pédagogiques et également de mettre en place des projets communs. Donc nous allons utiliser le numérique et nous appuyer, dans cet accompagnement des lycées, sur les équipes pédagogiques des campus en région pour sensibiliser les élèves de ces lycées à l'enseignement supérieur. C'est une réelle dynamique d'équipe que nous souhaitons mettre en place dès la prochaine rentrée. Est-ce qu'il y avait d'autres questions ?

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

La question du suivi des étudiants est une question majeure, effectivement, et nous savons que les étudiants issus des conventions d'éducation prioritaire, même s'ils ont un droit à l'indifférence — et je pense qu'il faut vraiment aussi le rappeler —, une fois qu'ils sont admis à Sciences Po, ils sont des élèves de Sciences Po et ils sont suivis par toutes les équipes pédagogiques, y compris par les équipes pédagogiques du collège universitaire, toutes les équipes de direction, d'accueil et d'accompagnement, et que c'est une extension qui concerne l'ensemble de l'établissement. Alors, bien sûr, ils ont un point d'entrée identifié qui leur permet d'avoir une intégration dans l'établissement plus facile, et je pense que c'est important de le noter, parce que parfois même des enseignants demandent encore aux étudiants quel est leur voie d'admission. Oui, cela arrive encore, hélas, dans certaines conférences de méthode. Donc, sur le fait de réclamer aussi ce droit à l'indifférence — d'autant plus que dans la nouvelle réforme, comme vous le savez, les candidatures sont examinées de la même manière que tous les étudiants qui rentrent au collège universitaire, avec des critères que vous avez votés et qui sont unifiés —, je pense que c'est important d'avoir cette volonté de réaffirmer que ce sont des étudiants de Sciences Po comme les autres, qu'ils ont accès à tous les services comme les autres, et que ceux qui sont en difficultés, puisqu'il y en a quelques-uns parmi eux, sont accompagnés par les services qui ont pour mission d'accompagner tous les étudiants en situation de difficultés à la fois sociales et aussi pédagogiques.

Ceci étant, il est évident, comme l'a rappelé Arnaud JULLIAN, que nous avons demandé une aide de l'Etat pour pouvoir augmenter l'équipe ou augmenter les moyens qui pourront permettre un accompagnement de plus d'étudiants, puisque, de fait, mécaniquement, nous aurons plus d'étudiants. Je vous rappelle que nous avons porté à 15 % le nombre d'étudiants issus des lycées conventionnés et entrant en première année. C'est un sujet qui nous tient vraiment à cœur et j'en profite pour remercier

toutes les communautés de Sciences Po, qui sont très attentives à l'accompagnement des étudiants en général, et ça, je pense que c'est un point, dont on parlera tout à l'heure lors de la présentation de la rentrée, qui est un point fort de notre établissement. Tous les étudiants, quel qu'ils soient et quelle que soit leur origine d'admission, sont accompagnés de la même manière par toutes les équipes de Sciences Po.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. J'aurais également quelques questions, s'il n'y en a plus, qui touchent d'abord à la question des campus en région et le lien qu'on peut faire entre les lycées partenaires et ces campus. Est-ce que ces campus sont chargés d'être le lieu de la préparation, mais pas forcément de l'intégration ? Donc cela veut dire, évidemment, des projets géographiques, des projets linguistiques, dans les lycées associés à tel ou tel campus. Par exemple quand on fait passer les oraux, les lycéens venant de Normandie souvent souhaitent aller au Havre, mais Le Havre est un lycée avec un projet linguistique très clair. Donc, est-ce qu'il y a cet élément de différenciation entre les lycées ?

J'ai aussi une question sur les lycées qui ont reçu « C » lors de l'évaluation. Est-ce que cela veut dire qu'ils sont un peu en période de test ? Est-ce qu'on va les accompagner, et si l'accompagnement ne débouche pas sur des choses satisfaisantes, qu'est-ce qui est prévu ?

### **Karine AURELIA**

Je veux bien répondre. Sur la question des campus en région, on souhaite, bien sûr, préparer, le plus tôt possible, les élèves dans le cadre des ateliers qui vont démarrer en première, mais nous souhaitons mettre en place, même dès la classe de seconde, des actions et des journées d'immersion dans nos campus en région, et ce serait l'occasion pour ces élèves — vous parlez, Jeanne, du campus du Havre — d'aller découvrir ces campus, d'aller à la rencontre des étudiants et de pouvoir également suivre des conférences et des cours magistraux. Et nous souhaitons également développer des actions de tutorat avec des élèves du collège universitaire dans le cadre de leur parcours civique, et cela s'adresserait aux élèves des ateliers.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Juste un petit mot, si vous le permettez, sur la question de la cohérence entre le projet pédagogique de l'étudiant et son affectation sur un campus en région ; si j'ai bien compris, Jeanne, c'est votre question. Bien sûr que ce qui prime est le projet pédagogique de l'étudiant, mais cette possibilité d'avoir accès à des campus à proximité géographique est aussi un élément important pour favoriser la mobilité des étudiants. Bien sûr, un candidat qui ne maîtrise pas suffisamment la langue anglaise ne pourra pas aller suivre un programme du campus du Havre, même s'il y a là la proximité à ce campus. Mais d'une manière générale, ce qu'on essaie de développer, c'est qu'il y ait cette possibilité-là, dans les campus francophones en tout cas, et, à moyen terme, travailler sur la question de la compétence linguistique — vous avez vu que cela fait partie des compétences transversales que nous souhaitons développer —, travailler sur la maîtrise de la langue anglaise pour les étudiants qui auraient envie d'avoir un projet un peu plus international. Donc, c'est deux temporalités qui sont complètement différentes. On ne va pas admettre d'office un étudiant qui vient de la région Normandie sur le campus du Havre. En revanche, les ateliers seront aussi un moyen de préparer cet accès à tous les campus qui n'ont pas de programme francophone ; c'est la première remarque. Peut-être, Karine, sur les projets évalués en C ?

### **Karine AURELIA**

Sur les projets qui ont été évalués « C », ils nécessiteront un accompagnement spécifique, mais ce sont des projets de bonne qualité qui devront définir plus précisément les objectifs à atteindre au cours des deux années préparatoires. On va leur demander de davantage circonscrire le contenu pédagogique et d'explicitier davantage les savoirs et les compétences transversales, ainsi que la progression des apprentissages. On leur demandera donc d'utiliser le carnet de bord, comme nous l'avons utilisé dans le cadre de Premier Campus.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Le « C » n'est pas réhibitoire. Le « C » est un moyen d'identifier les projets qui ne sont pas suffisamment construits selon les attentes de l'Institution, et c'est présenté dans la résolution que vous allez voter précisément. C'est un moyen d'accompagner les enseignants qui vont piloter ces ateliers. Ce

n'est pas du tout un moyen de les stigmatiser. On a prévu de leur envoyer des modèles de projets, puisque nous avons des projets qui ont été notés « A » et qui sont vraiment excellentissimes, afin de leur montrer ce qui est attendu dans le cadre de ce projet. Il n'est vraiment pas question de les sanctionner — et la logique est celle-ci —, mais de les accompagner pour améliorer leur approche. Karine AURELIA ne l'a pas dit, mais ce travail a été fait dans un laps de temps très court, donc potentiellement, vu le contexte sanitaire également et la situation un peu compliquée dans les lycées, ils n'ont pas eu le temps de travailler suffisamment cet atelier. Mais l'accompagnement sera vraiment très fort pour qu'ils arrivent à partager de bonnes pratiques avec leurs collègues et s'inspirer des projets qui ont été notés « A ».

**Jeanne LAZARUS**

D'accord. Merci. Je me dis qu'aujourd'hui l'on vote sur une transformation des critères en ajoutant des critères qualitatifs et, finalement, dans ce que vous nous avez présenté, j'ai eu l'impression que, quand les critères quantitatifs étaient remplis, en tout cas dans cette phase initiale, les lycées ont accepté, mais avec l'idée d'une poursuite du travail avec eux, si j'ai bien compris.

**Karine AURELIA**

Absolument. C'est un point de départ et cela nous permettra effectivement de mieux les accompagner dès la rentrée prochaine.

**Jeanne LAZARUS**

D'accord. Merci beaucoup. Alors, je continue puisque j'ai la parole et que c'est un sujet qui m'intéresse énormément, comme nous tous. Je voudrais savoir si vous avez des retours sur la transformation de l'examen d'entrée, avec notamment le fait que les lycéens en CEP ont eu les mêmes épreuves que les autres, puis cette nouvelle épreuve de commentaire d'image. Je sais que c'était il y a très peu de temps, mais avons-nous déjà quelques retours sur la façon dont cela s'est passé ?

**Karine AURELIA**

On a certains retours de nos lycées qui ont préparé, avec leurs élèves, cet exercice, mais qui reste quand même nouveau, même si le document iconographique était intégré dans l'oral. C'est un exercice qui présente de nombreuses vertus, mais qui a pu parfois déstabiliser certains candidats.

**Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Jeanne, vous avez raison, c'est la période un peu tendue puisque les admissions sont en train d'établir le bilan de cette campagne d'admissions car les résultats doivent être fournis très rapidement sur Parcoursup. Globalement, cela s'est plutôt bien passé, et je pense que, que ce soit pour les conventions d'éducation prioritaire ou l'autre partie de la campagne pour les lycéens hors convention, cela a été plutôt une bonne surprise parce qu'il y avait une appréhension sur ce nouvel exercice, mais cela s'est plutôt bien passé, pour l'instant, de l'avis des examinateurs, puisqu'on n'a pas encore l'avis des étudiants. En tout cas, il n'y a pas eu de retours d'établissement à ma connaissance.

On a déjà quelques éléments d'information, mais qui doivent être consolidés, qui sont rassurants sur la capacité des candidats à intégrer ce nouvel exercice. Pour l'avoir fait, et j'imagine qu'il y en a beaucoup d'entre vous qui ont aussi passé des entretiens dans cette campagne, dans l'autre partie de cette procédure, j'ai été agréablement surprise par la manière dont les candidats ont réussi à s'emparer de cet exercice. On voit qu'il a été préparé, pour beaucoup d'entre eux, par leurs enseignants ou par des associations avec lesquelles ils ont travaillé et que cela a été un support non pas de vérification des connaissances sur l'iconographie en question, mais de la capacité à s'inspirer de ce qui était présenté et à construire un raisonnement. Je ne pense pas qu'il y ait eu de biais particulier. On verra les résultats bientôt ; en juillet, je pense qu'on sera en mesure de vous présenter cela pour les étudiants issus des conventions d'éducation prioritaire.

**Jeanne LAZARUS**

D'accord. Merci beaucoup. Merci de tout ce travail, et évidemment de cette belle réussite de ces nouveaux dispositifs et, je l'espère, de ces nouveaux partenariats. Je vais mettre au vote la délibération. C'est un vote à main levée. Mme GASMI, pouvez-vous présenter les procurations, s'il vous plaît ?

**Ismahane GASMI**

Oui. M. URIOSTE à M. ANGELL, Mme SALLEY à M. BULTINGAIRE, M. HEILBRONN à Mme BERTRAND-DORLEAC, et MM. HENRY et RUGGIU à M. CHATRIOT.

**Jeanne LAZARUS**

Merci. Y a-t-il des votes contre? Y a-t-il des abstentions? La délibération est donc adoptée à l'unanimité. Nous revoyons donc au prochain Conseil de l'institut, si j'ai bien compris, pour le contrat de convention.

*Le Conseil de l'institut rend un avis favorable à l'unanimité des voix quant à la modification de la délibération visant à fixer les critères de sélection des établissements de l'enseignement secondaire qui intégreront le dispositif CEP et la définition des nouveaux lycées intégrant ce dispositif.*

**Karine AURELIA**

Un très grand merci à toutes et à tous.

**Jeanne LAZARUS**

Merci à vous. Nous gardons Mme DUBOIS-MONKACHI avec nous pour le deuxième point qui est celui de la rentrée, et je vous laisse immédiatement la parole.

## **II. POINT D'INFORMATION SUR LA RENTREE 2021-2022**

**Bénédictte DURAND**

Là aussi, c'est les nouvelles du week-end, donc j'interfère. Pardonnez-moi, Mme la Présidente. Vous avez reçu, ce week-end, Mesdames et Messieurs — alors, cela concerne nos collègues salariés et membres de la faculté permanente, pour l'instant — une invitation à profiter d'une convention que nous sommes en train de passer avec l'hôpital Saint-Joseph, qui est un hôpital parisien, pour faciliter l'accès à la vaccination. C'est un mouvement que nous montons, de partenariat de deux acteurs de santé publique que sont à la fois l'hôpital et l'université, parce que — Myriam va vous l'expliquer — nous espérons une rentrée la plus présentielle possible et nous savons tous que la vaccination est un instrument de cette sécurisation de nos campus. Vous avez donc reçu un message vous demandant si vous seriez intéressés à vous faire vacciner avant l'été en facilitant votre accès. C'est évidemment une expérience que nous menons avec beaucoup d'intérêt en regardant comment elle se passe. Donc, si vous n'avez pas encore répondu positivement, sachez qu'une centaine de collègues l'a déjà fait. La proposition est donc d'être vacciné par le vaccin Pfizer — je crois que c'est le vaccin qui est proposé — à raison de deux doses avant la fin du mois de juillet prochain. Voilà ce que je voulais vous dire d'un mouvement que nous lançons pour une rentrée qu'on espère présentielle. Myriam, je te laisse la parole.

**Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Merci beaucoup, Bénédictte. Comme vous le savez et comme vient de le rappeler Bénédictte DURAND, nous espérons et nous programmons la rentrée 2021 en présentiel. Le message qui a été diffusé le 12 mai, à l'adresse de tous les étudiants et de tous les enseignants, le confirme. Par ailleurs, comme vous le savez, les annonces gouvernementales du 11 mai prévoient que les établissements d'enseignement supérieur pourront recouvrer 100 % de leurs capacités d'accueil à la rentrée. Bien sûr, nous restons à l'écoute, comme vous tous, de l'évolution du contexte sanitaire et nous adapterons, le cas échéant, les enseignements et les activités en cas de détérioration de la situation, que personne n'espère, et tous les enseignements et toutes les activités seront alors susceptibles de recourir soit au distanciel soit à de l'hybridité, comme nous l'avons déjà expérimenté. De plus, afin de ne pas pénaliser des étudiants, notamment des étudiants internationaux — puisque, comme vous le savez, la situation est différente selon les pays du monde — qui pourraient, pour des raisons de force majeure (notamment essentiellement la fermeture des frontières, maladie), être empêchés de rejoindre leur campus du semestre, nous maintiendrons donc l'hybridité des enseignements et de quelques activités pour ceux qui seraient concernés. D'ailleurs, à ce titre, de nouvelles salles ont été équipées.

De la même manière que lors du premier semestre, nous maintiendrons un règlement de scolarité adapté. Celui-ci neutralisera la défaillance, c'est-à-dire la sanction appliquée lors de plus de deux absences par enseignement, tout en maintenant l'exigence de l'assiduité des étudiants aux enseignements, assiduité dont on sait aujourd'hui que c'est un élément important pour le maintien du lien avec Sciences Po, mais aussi pour la réussite des étudiants. Ce règlement de la scolarité adaptée vous sera soumis prochainement pour vote, et il intègre aussi le format révisé de la troisième année à l'international et, de manière pérenne, les *capstone* comme alternative d'un stage pour les étudiants de master qui auraient mal à trouver une expérience de stage. Enfin, dans une volonté de garder le meilleur de l'expérience Zoom et des innovations pédagogiques, certains cours seront maintenus en ligne, mais cette fois-ci par choix et non plus par nécessité.

La rentrée se fera dans un cadre calendaire retrouvé et à nouveau structuré autour de ses fondamentaux : la prérentrée aura lieu le 23 août ; le début des enseignements du 1<sup>er</sup> semestre, le lundi 30 août. Ainsi réapparaîtra, au semestre d'automne, cette semaine de révision en amont de la période des évaluations de fin de semestre qui a dû être supprimée cette année du fait du report de la rentrée de 15 jours. Des évaluations qui retrouveront, pour la majorité d'entre elles, dès l'automne, un format en présentiel. Cette dynamique du présentiel sera présente également dans toutes les activités de la vie étudiante, de l'événementiel des campus et des écoles et des activités d'accueil et d'intégration de tous les étudiants en général et des primo arrivants en particulier. En effet, afin de compenser l'érosion de l'expérience étudiante de ces trois derniers semestres, une programmation d'activités renforcée, tant du point de vue de l'accueil et de l'accompagnement administratif et pédagogique que de la vie étudiante, sera déployée pendant toute l'année, tout en englobant la période essentielle de la prérentrée. Celle-ci débutera d'ailleurs dès le mois de juillet par des phases découpées en thématiques, en fonction de l'intérêt qu'elles apportent à l'étudiant à un moment donné de sa scolarité pour profiter pleinement de l'expérience étudiante, thématiques qui engloberont les sujets des deux grands groupes de travail pour favoriser l'expression de la culture du respect, l'égalité et de l'assiduité. Sur ce dernier point, comme vous le savez, un agenda du déploiement des principales mesures vous sera présenté lors d'un prochain conseil. Il y a également un programme préparé par la direction de la vie de campus et de l'engagement et la direction de l'accueil et de l'accompagnement qui débutera en juin par une rencontre avec des services, les associations et une visite guidée des campus.

Quant à la carte de formation, elle sera enrichie, en premier cycle, par les deux nouveaux *bachelors of Arts and Sciences* que vous avez votés l'année dernière, et, en master, ce sont les deux classes Talents avec l'Université Sorbonne Nord et l'Université Reims Champagne-Ardenne qui vont prendre place dans la carte de formations de l'EAP qui vous ont été présentées ; c'est sur le campus de Poitiers qui ouvrira en 2022.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions. Je vous remercie.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup pour tout ça et pour cette adaptation qui ne cesse de se renouveler.

### **Thomas LE CORRE**

Merci, Mme DUBOIS-MONKACHI, pour votre présentation. J'avais une question en rapport avec ce que Mme l'administratrice provisoire nous a dit tout à l'heure en ce qui concerne les vaccins. Vous avez parlé des membres de la faculté permanente — vous me voyez venir — et des salariés. Je sais que c'est compliqué parce qu'on parle de plus de 14 000 personnes, mais avez-vous déjà en tête un dispositif particulier pour les étudiants ? Ce n'est pas tout à fait la même chose, mais l'on sait que, à la rentrée dernière, nous avons demandé à plusieurs reprises de pouvoir avoir des masques qui avaient mis du temps à arriver. On vient de voir arriver des autotests sur nos campus. Donc, est-ce qu'on pourra rapidement avoir accès à des vaccins par l'établissement ou est-ce peu probable ?

### **Raphaël ZAOUATI**

Merci, Mme DUBOIS-MONKACHI, pour cette présentation réjouissante d'une rentrée 2021 qu'on espère tous en présentiel. Vous savez que cela fait plusieurs mois que je parle de la volonté des étudiants de retourner le plus vite possible en présentiel à Sciences Po, donc si nous pouvons atteindre ces 100 % de capacité en septembre, ce sera une excellente nouvelle.

Effectivement, le maintien de l'hybridité paraît essentiel pour les étudiants internationaux qui, on l'espère, pourront nous rejoindre, mais il est fort probable qu'en septembre ne puissent pas encore venir

en France. Je m'interroge aussi, pour des étudiants français, sur la possibilité de suivre les cours en hybride pour des questions de santé, etc. Est-ce envisagé ? Et dans quel cadre ?

Ensuite, sur la question des évaluations, c'est également une bonne nouvelle que les évaluations reprennent en présentiel, notamment parce qu'elles ont indéniablement une meilleure qualité. Maintenant, je m'interroge quand même sur la rupture d'égalité qu'il pourrait y avoir justement entre les étudiants qui passeraient les examens en présentiel et ceux qui les passeraient en ligne. Comment cela pourrait-il concrètement s'organiser ?

Et enfin, je rejoins, bien évidemment, ce qu'a dit mon camarade étudiant, Thomas LE CORRE, à l'instant sur les vaccins et également sur les autotests. Est-ce que vous avez déjà eu un retour sur la manière dont les étudiants ont accueilli cette nouvelle et se sont emparés de ces outils qui, je l'espère, seront utiles tout au long du mois et ensuite de l'année prochaine. Merci.

### **Pascale EISENBERGER**

Bonjour. Merci pour ces éléments de réflexion. J'avais deux questions. La première a déjà été transmise, et aux 14 000 étudiantes et étudiants, je rajouterai peut-être les vacataires, dont certains vont circuler plus que d'autres.

Ma deuxième question concernait Mme DUBOIS-MONKACHI. Vous avez dit que certains cours seraient maintenus en ligne par choix. Est-ce qu'il serait possible de savoir lesquels, d'avoir un catalogue, et de savoir quels sont les critères qui ont été retenus ? Et peut-être une consultation pourrait-elle être envisagée, plus large à l'avenir, pour savoir si certains cours pourraient être maintenus en ligne plus généralement. Merci.

### **Bénédicte DURAND**

Un petit mot sur la stratégie vaccinale, évidemment pour vous dire qu'on a plus qu'en tête l'idée de proposer la vaccination à nos étudiants, et, au fond, c'est l'ensemble de la communauté de Sciences Po qu'on souhaite voir protégée par le vaccin le plus rapidement possible. Je vais laisser Arnaud JULLIAN vous décrire la manière dont nous envisageons les choses. C'est vrai que nous choisissons de séquencer le dispositif et, ce printemps, nous prenons, chère Pascale, une responsabilité d'employeurs principaux. Donc, nous nous adressons à nos salariés, et s'il y a des possibilités d'ouverture sur nos intervenants, nos professeurs vacataires, on irait assez rapidement dans ce sens-là. Mais là, nous travaillons au titre, encore une fois, de notre responsabilité d'employeur. Et pour ce qui concerne la vaccination des étudiants, on n'est plus du tout aux mêmes échelles, donc cela pose évidemment des questions plus larges de politique de santé publique à l'échelle à la fois de l'Île-de-France, mais aussi de nos campus en région parce qu'il est bien entendu que tout ce que nous pourrions proposer à nos étudiants parisiens devrait être également proposé à nos étudiants en région. En tout cas, vous dire qu'on est déjà au travail sur ce sujet-là pour la proposer à la rentrée à nos étudiants.

Arnaud, tu veux peut-être préciser.

### **Arnaud JULLIAN**

Je pense que presque tout est dit. Nous allons procéder en deux temps. D'abord avec nos salariés, au titre de notre responsabilité d'employeur. Pour cette raison, nous n'incluons pas les vacataires, non seulement parce que ces derniers sont plus nombreux, ce qui n'est pas compatible avec une première étape de « test » de la vaccination, mais également parce que nous ne sommes pas leur employeur principal.

Toutefois, l'idée est effectivement, comme l'a indiqué Bénédicte, d'aller vers la vaccination de l'ensemble des communautés dans la mesure du possible. Il convient de rappeler que cette démarche partenariale constitue une vraie démarche volontariste de notre institution, car ne correspond pas une obligation qui pèserait sur notre établissement. En effet, il appartient vraiment à chacun de se faire vacciner s'il le souhaite, qu'il soit salarié, qu'il soit enseignant vacataire ou qu'il soit étudiant, et de ne pas se dire : « Je vais attendre que l'établissement le propose, et pourquoi d'ailleurs ne me l'a-t-il pas encore proposé ? ».

Cette démarche volontariste ne constitue pas non plus un passe-droit en faveur de nos personnels, puisque l'idée n'est pas d'accorder une forme de favoritisme en bousculant la stratégie vaccinale du gouvernement, mais simplement d'offrir une facilitation. Ainsi, au moment où la vaccination sera ouverte aux salariés et aux étudiants, nous souhaitons faire le maximum pour que les uns et les autres ne se retrouvent pas dans une situation où ils cherchent désespérément à trouver un créneau de

vaccination et n'en trouvent pas. Ainsi, toute notre démarche est de faciliter le plus possible la tâche à chacun, aux salariés, aux vacataires dès qu'on le fera, ainsi qu'aux étudiants pour trouver des rendez-vous et nous permettre d'atteindre une forme d'immunité collective au sein de Sciences Po, ce qui serait optimal dans le contexte du prochain retour au présentiel.

Nous aurons donc bien deux temps : un premier temps pour les salariés et un second temps où l'on compte ouvrir ce partenariat, si le partenariat le permet et si les créneaux sont disponibles, aux étudiants. Nous espérons qu'il y aura suffisamment de créneaux disponibles. Est-ce qu'il y en aura 14 000 ? Cela reste à prouver, mais nous essaierons de déployer ce partenariat le plus possible. Et nous engageons évidemment chacun à essayer de se faire vacciner de manière autonome, par exemple côté étudiants, pendant l'été pour optimiser notre organisation collective. Sachant que la démarche qui vise à prévoir la vaccination des étudiants dans le second temps, à partir de la rentrée, prend notamment en compte le fait qu'une grande partie de nos étudiants nous ont d'ores et déjà quittés, même si certains sont encore en bibliothèque pour réviser leurs examens.

**Jeanne LAZARUS**

Merci. Sur les questions qui concernaient l'enseignement, Mme DUBOIS-MONKACHI.

**Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Merci beaucoup. M. ZAOUATI, déjà vous dire qu'il n'y a pas que les étudiants qui rêvent de présentiel ; c'est important. Je pense que les enseignants et l'administration rêvent aussi de revoir les étudiants. Et c'est vrai que cela nous a fait du bien, même si ce n'était que 20 % des capacités d'accueil, d'en voir quelques-uns depuis le mois de janvier. Maintenant, l'établissement est bien triste sans étudiants.

Bien sûr que les étudiants qui ont des problèmes sanitaires et de santé seront traités de la même manière s'ils ne peuvent pas avoir accès à leurs enseignements en début de semestre, mais la volonté de l'établissement est vraiment d'inciter tous les étudiants à être présents pour retrouver cet établissement que nous avons connu et qui est très apprécié lorsque les étudiants sont là, font du bruit, sont dans les salles. Et donc, nous serons attentifs, comme d'habitude, à chaque situation. En revanche, l'idée n'est pas de choisir de venir à la carte. C'est vraiment pour des raisons de force majeure.

Vous avez parlé des évaluations et ce n'est pas la première fois que vous posez cette question, et je l'entends. Juste vous dire que les évaluations, tel qu'elles sont organisées à Sciences Po, sont déjà adaptées aux situations différentes des étudiants, notamment les étudiants qui sont en situation de handicap ou les étudiants qui ne peuvent pas se déplacer pour une raison particulière, et nous ferons la même chose, en espérant — et c'est la nouveauté par rapport aux deux dernières années — que le maximum d'étudiants sera présent. S'il s'avère que, dans un cours, la moitié des étudiants n'est pas présente, nous trouverons un autre mode d'évaluation ; c'est une évidence.

Concernant les cours en ligne — Pascale, vous avez posé la question —, quels sont les critères ? Nous n'avons pas encore de catalogue puisque les écoles sont en train de travailler sur ce sujet, mais l'idée c'est à la fois que les cours qui ont été identifiés par l'institut des compétences et de l'innovation comme étant des cours qui se passent mieux à distance, soit parce qu'il font intervenir différentes personnalités du monde entier soit parce que le mode de travail et l'interactivité qui a été développée sont beaucoup plus performants, pourront, si les enseignants le souhaitent, être maintenus en ligne, mais cela restera une partie assez infime. On n'est plus dans la même logique que l'année précédente. On est vraiment dans la logique majoritairement du présentiel et quelques cours choisis. Cela peut être aussi des situations assez particulières, notamment à PSIA puisqu'ils font venir des enseignants de très loin, souvent des États-Unis, qui ne peuvent rester plus de six semaines en France, et là, l'idée est de leur dire qu'au lieu de rester six semaines et de faire des cours de 4 heures qui, sur le plan pédagogique, peuvent être un peu moins porteurs, en termes d'apprentissage notamment, de les faire sur les 12 semaines, mais à distance. Voilà la logique qui est à l'œuvre. Mais, bien entendu, une fois que toute la programmation des plus de 2 000 cours sera terminée, nous vous ferons la présentation de la carte de formation et surtout de la cartographie des formats des enseignements à la rentrée probablement.

Je pense avoir répondu à toutes les questions. Concernant les autotests, comme le disait M. JULLIAN, on n'a pas encore de retour. C'est vrai que c'était juste après la fin des examens, donc peut-être qu'il faut attendre la rentrée. Et l'on espère aussi que vous serez tous vaccinés à la rentrée, par des moyens propres ou par la politique vaccinale que Sciences Po développe. Je vous rappelle qu'il y a eu un appel, le 12 mars, de la part de la CPU, de la CGE et de la CDEFI auprès du ministère de l'Enseignement

supérieur et du ministère de la Santé pour appeler à une vaccination massive des étudiants, donc espérons que Sciences Po pourra, une fois de plus, être pilote sur ce sujet. Je vous remercie.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres questions ? Non ? Merci. Nous attendons tous avec impatience ce retour en présentiel, et nous espérons que ce soit à la fois les vaccins et les personnes aussi qui soient là, vaccinées ou pas, mais que nous puissions nous retrouver. Nous passons donc au troisième point de l'ordre du jour, qui est une présentation sur le projet d'accord-cadre entre l'Université de Paris et Sciences Po. Nous n'avons pas à voter. C'est simplement une présentation. Amélie ANTOINE AUDIO va nous faire cette présentation avec le directeur scientifique, Guillaume PLANTIN, qui est avec nous aujourd'hui.

## **III. POINT D'INFORMATION SUR LE PROJET D'ACCORD-CADRE ENTRE UNIVERSITE DE PARIS ET SCIENCES PO**

### **Amélie ANTOINE AUDIO**

Merci, Mme la Présidente. Mesdames, Messieurs. Je vais essayer de partager mon écran si j'ai la main. Voilà. Il me revient donc la présentation de l'accord-cadre entre Université de Paris et Sciences Po. Je vais peut-être vous donner quelques éléments de contexte pour démarrer, pour rappeler que cette collaboration entre Sciences Po et Université de Paris s'inscrit dans une histoire qui est aujourd'hui assez longue, et tout d'abord dans le cadre du site Sorbonne Paris Cité, puisque nous étions partenaire de la COMUE Sorbonne Paris Cité qui, aujourd'hui, a été remplacée par l'Alliance Sorbonne Paris Cité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Dans ce cadre, nous poursuivons des objectifs partagés au titre de ce que nous appelons la coordination territoriale, qui est une obligation de la loi de 2013, relative à la politique de site. Cette coordination territoriale scelle un partenariat étroit également avec l'INALCO — dont je salue le président qui, je crois, vient de nous quitter —, l'INED et l'Université Sorbonne Paris-Nord. Pour mémoire, cet accord est complété et voit son expression stratégique définie dans un contrat quinquennal pluriannuel de site avec l'Etat, sur lequel vous vous êtes également prononcés il y a quelque temps.

Par ailleurs, notre collaboration avec Université de Paris s'inscrit également dans le cadre de l'initiative d'excellence, qui, dans un premier temps, était celle du site SPC, et qui, après ont arrêt, a été suivie d'une initiative et d'un second projet que l'on a nommé IDEX UP19 pour « Université Paris 2019 », qui est vraiment ancré sur la fusion de l'Université Paris-Descartes, de l'Université Paris-Diderot et de l'intégration de la composante Institut de physique du Globe de Paris, l'ensemble étant devenu « Université de Paris ». Dans le cadre de cet IdEx, nous retrouvons le partenariat originel avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site, auquel s'ajoute un partenariat avec les cinq grands organismes de recherche de l'IdEx : le CNRS, l'INSERM, l'INRIA, l'INED et l'IRD. Ce projet a été un succès. Il a été retenu par un jury international, et a fait ensuite l'objet d'une convention, qui a été signée pour une période probatoire qui va jusqu'au printemps 2022, et un accord de consortium parallèlement qui définit les règles de collaboration entre les partenaires de l'IdEx sur les plans de la gouvernance, financiers, mais aussi de la propriété industrielle.

Alors, j'attire votre attention sur cette date, puisque c'est un des enjeux de cet accord-cadre, c'est de proposer une suite à cet accord de l'IdEx qui, à partir du printemps 2022, sera à son terme, et donc l'un des enjeux est vraiment de formaliser la suite de la collaboration étroite entre UP et Sciences Po. Dans ce contexte, nous sommes là dans un partenariat stratégique, dont les liens sont inscrits dans une durée de plus de 10 ans, et scellé dans une dynamique de coordination territoriale et à travers cet IdEx, qui est un outil aussi qui nous a donné les moyens de renforcer un nombre de projets de recherche, d'enseignement, etc.

Dans cet accord, brièvement, quels sont les objets, les domaines de collaboration et les orientations prioritaires ? Les objets sont finalement des objets extrêmement classiques de partenariat entre universités. Cependant, ils ont quand même une double vocation, justement, c'est — donc au nombre de cinq — de soutenir la recherche autour de projets interdisciplinaires en lien avec les enjeux contemporains, soutenir l'innovation scientifique et pédagogique dans une dynamique de dialogue avec la société, offrir une formation d'excellence dans une perspective d'insertion professionnelle de nos

étudiants, renforcer notre engagement en matière de responsabilité et assurer le rayonnement des établissements en Europe et à l'international.

Pourquoi, finalement, ces objets qui sont propres aux universités ? C'est justement une façon de dire aussi, dans ce partenariat, alors qu'il y a eu la constitution d'universités de recherche à travers les IdEx, que notre relation à l'UP est bien une relation d'université de recherche à université de recherche d'une part, et, d'autre part, il s'agit, là aussi, d'inscrire cet accord dans tout le champ des possibles, dans tout le champ des missions de l'université.

La nature des projets, c'est d'abord un certain nombre de projets d'intérêts partagés dans tous ces champs, qui vont se construire et se développer de façon différente. Pour certains, il y aura vraiment un pilotage commun d'actions partagées. Pour d'autres, il s'agit de l'ouverture de projets de l'un ou l'autre des partenaires aux communautés de l'autre établissement. Je vais vous donner quelques exemples. Au titre des projets dont vous avez, bien sûr, entendu très largement parler, il y a notre fameux *bachelor of Arts and Sciences*. Dans le cadre de ce *bachelor*, nous avons trois parcours : un parcours qui a démarré l'année passée avec l'Institut de Physique du Globe de Paris autour des politiques de la terre ; à cette rentrée prochaine, nous allons ouvrir deux nouveaux parcours, un qui s'appelle *Algorithmes et Décisions*, qui est construit en partenariat avec l'UFR de mathématiques de l'Université de Paris, et l'autre, *Politiques du vivant et identités* en partenariat avec l'UFR de Sciences du vivant de l'Université de Paris. De la même manière, nous travaillons actuellement par exemple à l'émergence d'un double diplôme qui, je l'espère, vous sera présenté prochainement, autour des questions de santé avec la faculté de médecine de l'Université de Paris, également une collaboration en droit et en économie, et, de notre côté, l'EAP, et donc ce serait *Santé et politiques publiques*. Ça, ce sont vraiment des objets, au niveau de la formation, que nous copilotons. Au titre de la recherche, je laisserai la parole à Guillaume, mais je peux notamment citer le Centre des politiques de la terre.

D'autres types de projets, comme je vous le disais, peuvent consister à une ouverture d'une action à l'autre partenaire. Dans le cadre de la politique internationale, nous avons une antenne à Singapour, que Sciences Po a fait très largement émerger dans le cadre de notre collaboration étroite avec NUS. Nous pilotons cette antenne, mais ce format nouveau a conduit Université de Paris, dans le cadre de partenariats qu'elle a par ailleurs avec Oxford et King's College, à nous proposer de faire émerger aussi des projets communs qui seront financés sur le budget de l'IdEx.

Je vais laisser la parole à Guillaume, notamment pour évoquer que, dans ce cadre-là, et c'est un enjeu majeur de cette collaboration, nous souhaitons inscrire la poursuite de nos collaborations bilatérales au titre d'autres projets du PIA (Programme d'Investissement d'Avenir), et en premier lieu de notre projet LIEPP. Guillaume, je te laisse dire quelques mots.

### **Guillaume PLANTIN**

Merci, Amélie. Oui, en matière de recherche, nos collaborations avec l'Université de Paris se développent concrètement sur deux objets. D'abord, comme l'a mentionné Amélie, le Centre des politiques de la terre, dont la genèse est assez ancienne. Je pense qu'on peut dater la naissance de l'idée de ce centre au moment des travaux de mon pré-prédécesseur, Bruno LATOUR, avec quelques chercheurs de l'Institut de physique du Globe de Paris, qui fait partie de l'Université de Paris. Et donc l'objectif est assez ambitieux de créer un centre de recherche et de diffusion de la recherche qui implique une interdisciplinarité au sens large puisqu'il implique toutes les disciplines de Sciences Po et de l'Université de Paris. Donc, c'est un objet ambitieux et plus récent que le LIEPP qui est en phase de démarrage un peu plus lent que ne l'est le LIEPP, ce qui n'est pas surprenant, mais comme la plupart de mes collègues qui sont impliqués dans les transformations environnementales à Sciences Po sont convaincus que nous n'aurons pas la place que nous devons voir sur ce sujet sans une alliance avec les sciences et les technologies, c'est un objet stratégique particulièrement important pour Sciences Po puisque c'est notre unique point de rentrée à ce stade, outre quelques possibilités internationales avec les sciences dites exactes.

Et l'autre objet que nous partageons avec l'UP est bien connu de votre conseil, c'est le laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques, qui existe à Sciences Po depuis longtemps et qui fait exactement ce qui est annoncé dans son nom, qui évalue des politiques publiques sur une base très interdisciplinaire. Toutes les disciplines de Sciences Po, l'histoire à un moindre degré pour l'instant, ont été impliquées. Le LIEPP, qui était initialement un LabEx, est maintenant un objet partagé avec

l'Université de Paris grâce au travail d'Amélie, de Bruno PALIER, qui dirigeait le LIEPP, puis maintenant Anne REVILLARD qui dirige le LIEPP.

L'arrimage à l'Université de Paris s'est très bien déroulé. Le LIEPP partage ses activités selon six axes principaux :

- D'abord un axe d'étude des discriminations, qui implique en grande partie de la sociologie et de l'économie, mais pas seulement ;
- Un axe d'évaluation de la démocratie, donc de la qualité du débat du débat public et du fonctionnement de la démocratie, qui a beaucoup évolué lors du rapprochement avec l'Université de Paris puisque, maintenant, il a une composante « évaluation de la perception de la parole scientifique et de la parole experte dans le débat public » qui intéresse particulièrement nos collègues de l'Université de Paris, puisque, comme vous le savez, les facultés de médecine et santé sont très importantes à l'Université. Et à l'occasion de la crise sanitaire, la question de la mise en doute de la parole experte jusque-là était la cible principale lorsqu'il s'agissait de taper sur les experts, mais grâce à la crise sanitaire, les professions médicales partagent largement ce statut de cible et l'Université de Paris est particulièrement intéressée par ces questions ;
- Un axe sur l'évaluation des politiques sociofiscales ;
- Un axe sur les politiques éducatives, qui développe une activité interdisciplinaire très intéressante entre la sociologie de Sciences Po notamment d'une part, et des psychologues de l'Université de Paris, ce qui est assez innovant et intéressant ;
- Et enfin, les axes les plus récents, qui prennent avantage des ressources de l'Université de Paris, sont un axe en matière de santé et un axe en matière d'environnement.

Donc, six axes selon lesquels le LIEPP développe ses activités.

### **Amélie ANTOINE AUDO**

Guillaume me donne l'occasion de faire une transition sur les orientations thématiques et méthodologiques de cet accord. Comme l'a évoqué Guillaume à travers le Centre des politiques de la terre, je dirais que la perspective que nous proposons et qui se dessine à travers l'ensemble des objets qui ont été développés ces dernières années, c'est vraiment une perspective de complémentarité et notamment de pluridisciplinarité, voire de pluridisciplinarité dans une ouverture aux sciences, aux sciences du vivant, donc aux disciplines que nous n'avons pas à Sciences Po. Je dirais que d'un point de vue stratégique, l'orientation qui se dessine là est une orientation qui est complémentaire, même si distincte, de celle qui se dessine par exemple dans le cadre de CIVICA qui est l'affirmation de collaboration sur les sciences sociales et les humanités. Évidemment, ces listes ne sont pas du tout exhaustives, mais nous nous sommes basés sur les éléments de complémentarité et les forces aussi, bien sûr, de part et d'autre de l'Université de Paris et de nous-mêmes pour fixer quelques premières orientations :

- Bien sûr, la santé avec une faculté de médecine extrêmement importante, et encore davantage aujourd'hui avec la fusion des deux facultés de médecine de Descartes et de Diderot ;
- La question de l'environnement et des risques naturels ;
- Les transitions numériques — il y a des laboratoires de mathématiques, d'informatique, qui ne sont pas négligeables du côté de l'UP —, bien sûr toujours en soutenant notre démarche de pluralisme méthodologique et peut-être aussi en espérant pouvoir ouvrir, à ce titre-là, la réflexion, et puis en réaffirmant cet enjeu de la légitimité de la parole experte.

Plusieurs dispositifs pourront être mobilisés, que ce soit le développement de cursus interdisciplinaires, des appels à projets, des réponses conjointes à des appels, et nous avons déjà démarré. Nous n'hésitons pas, de part et d'autre, à nous solliciter pour nous soutenir dans le cadre de projets que nous pouvons élaborer en réponse par exemple à des appels. Je rappelle que certains appels sont réservés aux établissements IdEx, et, dans ce cadre-là, parce que nous sommes partenaires de l'IdEx, notamment sur les appels du PIA, nous sommes en capacité de nous positionner chaque fois, soit de manière autonome soit en collaboration étroite avec Université de Paris. Nous formulons aussi des propositions de chaires partagées, d'accueil d'enseignants-chercheurs, de contrats doctoraux double-culture, tout est ouvert.

Pour terminer, je vais vous dire quand même quelques mots des aspects plus techniques, mais qui sont un enjeu absolument majeur de cet accord-cadre, et tout d'abord sur le plan financier. L'IDEX UP19 a reçu un financement au titre de l'Etat de plus de 92 millions d'euros sur quatre ans. Sur cette somme, près de 6 millions d'euros sont obtenus du fait de notre réussite aux appels LabEx à travers le LIEPP et

à l'appel IDEFI à travers le projet FORCCAST. En fait, ces trois instruments, et ce sont les seuls, étaient originellement étroitement liés puisque tous trois pouvaient disposer d'une dotation non consommable qui peut être acquise à vie, si je puis dire. Si un LabEx ou un IDEFI est relié à une IdEx et si cette IdEx est validée par le jury international, dans ce cas la dotation est dévolue de façon totale et définitive. Vous comprendrez que l'enjeu de cet accord-cadre, c'est aussi de disposer de moyens pérennes pour soutenir l'ensemble des projets et des collaborations de recherche, d'enseignement divers que nous pouvons avoir, que nous avons et que nous pourrions développer avec Université de Paris. Donc, ils précisent que, sur la période probatoire, jusqu'au fameux 22 mars 2022, l'affectation des financements de Sciences Po, obtenus par les équipes de Sciences Po, serait versée à Sciences Po, et c'est un enjeu majeur pour notre LIEPP qui reçoit des crédits, et c'est à travers cet accord-cadre qu'on formalise l'obtention de ces crédits, et ceux également après la période probatoire, jusqu'au 31/12/2024. Au-delà de la durée des projets FORCCAST et LIEPP, les fonds peuvent être réaffectés soit pour poursuivre les projets engagés soit pour soutenir d'autres projets en lien avec les objectifs partagés.

Sur le plan de la gouvernance, nous avons fait le choix d'une gouvernance agile, étant entendu que l'ensemble des projets que nous proposons dans ce cadre sont soumis à la décision de nos instances. Donc, il y a ce qu'on appelle un comité UPPO (pour Université de Paris - Sciences Po), qui est composé des directeurs, présidents, vice-présidents/Formation, recherche et qui se réunit trois fois l'an. Les décisions sont prises à la majorité. Ce qui nous a semblé absolument essentiel, c'est d'avoir à la fois un bilan annuel, y compris financier, mais aussi un bilan global tous les cinq ans, partagé largement au sein des établissements, notamment dans nos instances, et s'inscrire ainsi dans le rythme quinquennal de nos contrats puisque nous sommes liés aussi par les contrats de sites, le contrat quinquennal avec l'Etat.

Ce dispositif fait écho à la durée de l'accord, que nous avons souhaitée volontairement la plus longue possible. Donc, il entre en vigueur pour une période de 10 années et il est renouvelable par tacite reconduction tous les cinq ans, évidemment à l'aune des discussions qui se seront tenues dans les établissements à la lumière des bilans qui seront effectués. Je vous remercie. Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

### **Alain CHATRIOT**

Merci pour cette présentation. On voit que c'est un accord ancien et qu'il comporte encore beaucoup d'enjeux majeurs pour l'avenir de nos établissements, et ce sont des thématiques importantes. Vous avez signalé que c'est un accord-cadre et il recouvre donc différentes dimensions. Il y a une dimension particulière que je voudrais cibler dans ma question — mais toutes les autres seraient aussi fort importantes —, c'est par rapport à la dimension recherche, l'enjeu de l'ouverture sur une partie de ces crédits de Postdoc. Comment tout cela est-il géré ? Est-ce que c'est géré en lien avec les laboratoires respectifs ? Est-ce que cela passe devant le comité sur lequel vous avez fini votre présentation ? Au fond, quelle est l'opérabilité d'un certain nombre de ces dispositifs de soutien à la recherche ?

J'ai pris la parole sur le côté recherche et j'aurais pu aussi me féliciter des enjeux pour la formation autour du *bachelor of Arts*, mais il me semble que sur cette question de la recherche, c'est des procédures qui sont connues par certains de nos collègues qui sont proches des équipes qui pilotent un certain nombre de ces mesures, mais qui sont, malgré tout, globalement, me semble-t-il, hélas encore trop méconnues à l'échelle de l'établissement, donc je voulais ponctuellement essayer d'en savoir plus sur ce qui pouvait être ouvert. J'aurais pu le faire éventuellement autour d'une réflexion sur des contrats doctoraux ; on sait tous combien ces questions sont importantes, mais j'ai choisi là d'orienter cela sur la question des postes. Je vous remercie.

### **Simon CORDONNIER**

J'avais deux questions. La première est en partie un prolongement de celle de M. CHATRIOT. Je m'interrogeais sur les possibilités contractuelles qui s'ouvriraient à nous dans le cadre justement de cet accord IdEx, possibilités contractuelles en termes de ressources humaines. Est-ce qu'on a la possibilité, sur ces financements-là, de recourir à des CDD longs, à défaut de pouvoir recourir à des CDI, qui seraient évidemment une option nettement préférable ? Mais je sais bien que sur financement externe, ce n'est pas possible. Donc, quelle est la durée maximale des contrats de travail qu'on peut éventuellement signer sur la base de ces financements ?

Et, autre question. Vous avez mentionné, dans la présentation, les chaires. Je m'interrogeais justement sur les liens qui étaient éventuellement établis ou à établir entre certaines chaires de Sciences Po ; je pense en particulier à la chaire Santé et à la chaire Développement durable, dont on voit bien qu'elles

sont sur des domaines qui se prêteraient, en théorie en tout cas, à des collaborations avec l'UP. Donc, est-ce que des collaborations de ce type-là sont envisagées ? Et sinon, est-ce que vous pourriez nous en dire plus sur les chaires que vous aviez en tête lorsque vous l'avez mentionné dans votre présentation ? Merci.

### **Amélie ANTOINE AUDO**

Je vais peut-être laisser la parole à Guillaume sur l'avenir pour la recherche, mais peut-être vous apporter des éclairages sur ce que nous avons réalisé jusqu'à présent. En fait, nous avons jusqu'à présent privilégié les appels à projets, notamment pour les Postdoc, de manière à ce que les initiatives viennent des laboratoires. Et donc, c'est ainsi que c'est proposé dans l'Accord. Je donnais l'exemple tout à l'heure de NUS. Dans le cadre de notre collaboration avec NUS qui associe Université de Paris et INALCO, nous publions des appels à projets dédiés dans ce cadre-là. Par exemple les doctorants ont la possibilité de se positionner et de recevoir un financement pour leur permettre de réaliser une mission et de travailler en collaboration étroite avec une équipe de NUS. Donc, pour le moment, il a été choisi de privilégier ce type de dispositif, puisque nos communautés, vous pouvez l'imaginer, sont très larges en termes de nombre et qu'il fallait pouvoir distribuer ces ressources de la manière la plus aisée possible. En revanche, tout est ouvert pour l'avenir ; c'est l'avantage de cet accord-cadre. C'est-à-dire que tout est possible. Je vais peut-être laisser Guillaume dire un mot avant de répondre sur les autres questions.

### **Guillaume PLANTIN**

Effectivement, sur les Postdoc, ce sont des appels qui ont été privilégiés pour l'instant, mais l'on peut a priori envisager d'autres possibilités. S'agissant de la coordination — c'était le sens général de la question de Simon CORDONNIER — et de la coordination des activités jointes avec l'Université de Paris avec les activités que l'on peut mener sur ce sujet soit en interne soit avec d'autres partenaires, Columbia sur l'environnement par exemple ou CIVICA, nous y avons pensé. Donc, encore une fois, les choses peuvent se développer. Nous avons beaucoup de degrés de liberté. Nous y avons pensé en mettant en charge des relations avec l'UP des personnes qui connaissent très bien ce qu'il se passe à Sciences Po, puisqu'elles s'en occupent. Par exemple, Henri BERGERON s'occupe de l'axe Santé du LIEPP et, vous le savez, joue un rôle important au sein de la chaire Santé puisqu'il en est le directeur scientifique. Et Charlotte HALPERN est à la fois un des deux membres du bureau du Centre des politiques de la terre avec Jean CHICHE et à la fois responsable de l'axe environnement du LIEPP, et vous connaissez son implication sur les transformations planétaires au sein de Sciences Po, notamment en ce moment avec Amélie sur la mission dont elles ont la charge. Donc, c'est effectivement quelque chose que nous avons tout à fait en tête, l'articulation de ce que nous allons faire avec l'UP et ce que nous faisons par ailleurs sur ce sujet, et l'idée est de démarrer sur un bon pied en nommant des personnes qui peuvent coordonner ces types d'activités assez facilement.

### **Amélie ANTOINE AUDO**

Pour compléter sur le plan RH, ce qu'il faut avoir à l'esprit, c'est que, dans cet accord-cadre, nous abordons deux périodes distinctes. Il y aura la période probatoire de l'IdEx qui va se terminer au printemps 2022, et nous sommes, là, régis par les règles d'éligibilité de la dépense de l'IdEx, et donc, effectivement, on peut faire des CDD, etc., dans ce cadre-là. Après 2022, il n'y a plus de règlement financier a priori de la mobilisation de cette ressource, en tout cas nous attendons de voir la nature du dialogue avec l'État et l'ANR à ce sujet ; en tout cas, on sort d'un cadre a priori défini par l'IdEx, et espérons alors qu'il y aura davantage de liberté. À titre d'exemple, nous avons créé des chaires sur le premier IdEx, qui visaient à pouvoir recruter des enseignants-chercheurs sur chaire — on a mobilisé les moyens de l'IdEx à ce titre —, il y en a eu quatre à Sciences Po. On pourrait très bien imaginer, dans cet accord-cadre, au titre de la recherche, de proposer une chaire pour être financé par exemple sur cette ressource, dont le champ, le périmètre, l'objet, associerait les collègues de Université de Paris.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Alors, je vais prolonger la discussion sur ces chaires. Est-ce que cela veut dire qu'elles passeraient par un autre dispositif que nos chaires actuelles, et notamment par ce comité de pilotage UPPO dont vous nous avez parlé ? Et, en fait, plus globalement — et je pense que c'était aussi un peu la question de M. CHATRIOT — est-ce que le lien avec l'UP passe forcément par les laboratoires qui

sont désignés, donc le LIEPP évidemment ou FORCCAST, ou est qu'il y a des liens qui peuvent être montés autrement ? Et, dans ce cas, comment ?

Et j'avais aussi une question sur quelque chose que j'ai lu, qui est « l'accueil réciproque d'enseignants-chercheurs des deux côtés » ; je ne sais pas comment c'est tourné dans le document, mais je me demandais concrètement à quoi cela peut ressembler et quels seraient les avantages de tels accueils réciproques.

#### **Amélie ANTOINE AUDIO**

Dans le cadre de l'IdEx, il est vrai que toute la stratégie de l'IdEx a visé à mettre l'UP au cœur du projet et à nouer des collaborations partenariales avec des établissements partenaires de Sciences Po dans cette logique, si bien que les objets communs ont été privilégiés. L'enjeu de cet accord-cadre, c'est vraiment d'élargir complètement le dispositif à tous nos domaines de compétence. Et donc également de sortir, si l'on souhaite — et il faudra organiser la discussion collective pour ce faire —, proposer de nouveaux projets en dehors des objets actuels, ce sera tout à fait possible ; bien au contraire, l'idée est de faire émerger de la nouveauté. C'est très important à la fois pour notre partenaire et pour nous-mêmes. Que ce soit des chaires, que ce soit des doubles diplômes, que ce soit des projets de recherche très ambitieux, l'idée est vraiment de mobiliser les dispositifs de gouvernance de l'établissement — il ne s'agit certainement pas de faire autrement —, et donc, bien sûr, de discuter ces objets dans les collectifs, les labos, les instances de l'établissement.

Une idée qui nous a été proposée, ce serait de monter un grand séminaire de recherche avec l'UP ; on s'était fixé juin, mais l'on s'aperçoit qu'avec cette fin d'année, c'est un peu plus compliqué, donc peut-être à l'automne, de manière à organiser cette discussion. Donc, nous sommes vraiment dans un mode opératoire qui vise à susciter l'émergence de projets nouveaux, et, ensuite, à en discuter dans les instances ad hoc des établissements. Il nous semble — et je crois que cela a été un point de discussion important avec la présidente de UP que nous avons rencontrée, et Bénédicte DURAND pourra en témoigner — que la pérennité de cet accord n'est possible que si nous travaillons vraiment dans cette dynamique de coconstruction aussi, au sein des établissements, de ces projets, et dans le dialogue avec nos instances respectives.

#### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ? Alors, nous allons vous remercier de cette présentation et de tous ces éléments.

### **IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 13 AVRIL 2021**

#### **Jeanne LAZARUS**

Nous n'avons plus qu'à valider le procès-verbal de la séance du 13 avril, qui a donc été modifié. J'en profite pour vous rappeler solennellement que les procès-verbaux ne doivent pas circuler avant d'avoir été validés, de même que les documents qui vous sont transmis. Nous allons établir bientôt une charte de déontologie du Conseil de l'institut, mais je crois que nous pouvons d'ores et déjà penser que c'est un élément qui, même s'il n'est pas inscrit dans une charte de déontologie, doit être respecté par nous tous.

Madame GASMI, est-ce que vous pouvez nous indiquer les procurations nouvelles qui sont arrivées ?

#### **Ismahane GASMI**

Il y a juste Mme BERTRAND-DORLEAC qui vous donne procuration Mme la Présidente.

#### **Jeanne LAZARUS**

Merci.

#### **Thomas LE CORRE**

Excusez-moi, Mme la Présidente. Est-ce qu'il est possible de faire une petite intervention avant le vote ?

**Jeanne LAZARUS**

Allez-y.

**Thomas LE CORRE**

Merci. Je voulais juste m'exprimer au nom des élus UNEF SPES sur la question de la modification du PV, parce que c'est une question qui peut sembler mineure à beaucoup, alors que, pour nous, elle a toute son importance en termes de transparence. Le premier élément, c'est de rappeler juste en deux mots les grandes différences entre le premier PV qui nous avait été envoyé et ce nouveau PV sur le lequel vous voulez vous exprimer. Il y a quelques différences mineures — j'ai fait tourner un logiciel qui fait la différence entre les deux PDF —, mais la différence majeure se situe au niveau de l'intervention de M. HEILBRONN, qui consistait à parler de ce que faisait M. METZGER. Il y a tout un tas de choses dans ce qu'a dit M. HEILBRONN, le fait qu'il faut être très explicite avec M. METZGER, qu'il a plusieurs échanges privés avec lui, qu'il est complètement en roue libre, dans une logique égotique absolument incroyable et qu'il pense évidemment se présenter à la direction de Sciences Po. Donc cette partie-là du texte a été enlevée au profit de quelque chose de beaucoup plus court : « Je pense que vous avez toute légitimité, avec le bureau, pour rédiger cette lettre ». Voilà, c'était la première chose.

Ce qui me pose personnellement problème et qui pose problème à un certain nombre d'élus étudiants, c'est le fait que la situation exceptionnelle qu'on vit appelle à plus de transparence et que, là, on est dans une situation un peu inverse. Si le CIEP fonctionne avec un procès-verbal au discours direct, c'est justement pour éviter ce genre de chose. Ces phrases ont bien été prononcées, nous étions témoins, et elles ne nous ont pas posé problème dans un premier temps. On pense que c'est un très mauvais signal envoyé à nos communautés et surtout au monde extérieur que de modifier les PV, alors que les phrases ont bien été prononcées. C'est la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'il y a une vraie question éthique à modifier le PV. On n'a pas eu d'information sur la volonté que le bureau avait de modifier ce PV. Je fais une intervention, mais ce n'était pas vraiment prévu, et c'est donc un peu dommage parce que je pense qu'il faut qu'il y ait de la transparence aussi entre nous sur les modalités, qui peuvent être tout à fait légitimes, mais il faut le dire, il faut en discuter, et pas juste faire comme si c'était juste une modification de fautes d'orthographe.

La troisième chose, et j'en ai bientôt fini, c'est qu'il y a une vraie question d'intégrité dans ce qui a été dit à l'avant-dernier CIEP. Quand nous étions réunis, la semaine dernière, avant que M. METZGER envoie son fameux mail, le PV n'avait posé de problème à personne et nous étions prêts à voter le PV provisoire, qui, encore une fois, ne posait de problème à personne. Donc, c'est bien qu'il y a un lien de corrélation entre ce qu'a envoyé M. METZGER et le fait qu'on ait changé, au dernier moment, le fait que nous n'ayons pas voté ce présent PV, mais qu'on était obligé de le modifier. En fait, la plus grande question est celle qui me pose le plus problème, c'est que je ne suis pas du tout là pour prendre position dans une bataille entre camps, mais je pense qu'en modifiant le PV, on rentre dans le jeu de M. METZGER, on rentre tout à fait dans sa stratégie, on montre qu'on est obligé de modifier un PV parce qu'il nous fait peur, et je ne pense pas du tout que c'est ce à quoi doit renvoyer ce conseil. Donc, franchement, je compte m'opposer à cette modification de PV et j'appelle toutes les personnes, tous les membres de ce conseil qui veulent plus de transparence et qui veulent appliquer des impératifs de transparence, à ne pas voter ce PV et à voter un PV qui reflète vraiment ce qui a été dit en conseil.

**Raphaël ZAOUATI**

Je pense que je vous laisserai répondre Madame la présidente un peu plus sur le fond. Je voulais juste apporter une réponse de forme à M. LE CORRE. C'est un sujet sur lequel nous avons déjà discuté la semaine dernière, lors du conseil, et je trouve quand même dommage que vous fassiez part de votre indignation, surprise ou mécontentement aujourd'hui, en reprenant les mots qui ont été enlevés du procès-verbal qui a justement été modifié, sans pour autant avoir manifesté cette incompréhension la dernière fois. Là, j'ai juste l'impression qu'on perd du temps et qu'on revient sur des choses qui ont déjà été évoquées. C'est quand même dommage d'agir de cette manière, d'autant plus que si l'on n'avait pas voulu souhaiter modifier le procès-verbal, dans ce cas-là, on aurait pu faire ça plutôt que de reprendre les mots et les remettre dans un deuxième procès-verbal, ce qui, à mon avis, va créer que de la confusion et ne contribuera pas du tout à votre volonté de transparence que, bien évidemment, je partage également.

### **Timothé BULTINGAIRE**

Je voulais prendre la parole un peu dans le même sens que Thomas LE CORRE, dans le fait qu'à Solidaires l'on considère que c'est quand même assez grave de modifier un PV. S'il y avait des menaces contre la personne qui avait tenu des propos, on pourrait peut-être y penser, mais là, cela va à l'encontre de la transparence. Si des propos veulent être modifiés, la personne peut très bien l'exprimer dans le conseil suivant pour que ce soit mis dans le PV. La personne rectifie des propos si elle le souhaite, mais modifier un PV a posteriori, cela va à l'encontre de toute transparence et à l'encontre du but d'un procès-verbal. Merci.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci. Je suis tout à fait d'accord avec M. ZAOUATI : nous avons eu cette discussion il y a une semaine et vous n'avez, ni les uns ni les autres, exprimé le problème que représenterait le fait de modifier ce PV. Et si vous vous rappelez bien, il s'agissait d'apaiser les choses, en se disant que quelques phrases, qui avaient pu être dites de façon peut-être un peu trop virulente, pourraient être modifiées. Vous connaissez tous M. HEILBRONN, qui n'était pas là la semaine dernière et qui n'est pas là aujourd'hui, mais M. HEILBRONN n'est pas vraiment du genre à avoir peur d'assumer ses propos. Donc, il ne s'agissait en aucun cas de céder à une quelconque menace, mais simplement d'apaiser des discussions dans le but de se dire que sortions d'une crise et qu'il ne s'agissait pas de continuer éternellement cette crise.

Je vois toutefois que ce sujet vous passionne et que M. METZGER arrive sans cesse à mettre un peu de sel dans nos débats, et que peut-être nous pourrions simplement passer à autre chose, c'est-à-dire considérer que ces quelques phrases n'ont pas une grande importance, qu'elles ne vont pas changer le cours des choses, qu'il s'agit simplement de répondre à une demande qui avait été faite que des phrases ne soient pas mises noir sur blanc. Vous savez que nous avons, contrairement au conseil d'administration, des PV intégraux, mais il peut arriver, dans ces PV intégraux, que des phrases qui ne changent pas le cours des choses, mais qui peuvent heurter la sensibilité de tel ou tel, soient modifiées. C'était en ce sens que le bureau a décidé de vous proposer ce procès-verbal modifié, que je vais mettre au vote dès à présent. Donc, quels sont les votes contre ?

Nous avons 6 votes contre.

Y a-t-il des abstentions ? Une abstention. Donc, le procès-verbal est adopté à la majorité. Je vous remercie.

*Le Conseil de l'institut approuve, à la majorité des voix, le procès-verbal provisoire de la séance du 13 avril 2021.*

### **Jeanne LAZARUS**

Nous passons aux questions diverses.

## **V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

### **Alain CHATRIOT**

Très brièvement. C'est juste parce que nous n'y sommes pas revenus en Conseil de l'institut, et je le regrette. Je pense que la question va être bientôt réglée, mais je pense que cela méritait d'être resignalé en « Questions diverses » ou en point d'information. Je suis un peu étonné, et je ne le leur reproche pas, mais je regrette juste que nos élus représentant les doctorants n'y soient pas revenus puisque c'est eux qui, avec le soutien d'un certain nombre d'enseignants, avaient porté la question devant le conseil, à raison. C'est la question de la prolongation des contrats doctoraux en ces périodes de pandémie, en lien avec les annonces ministérielles. On sait que c'est une question délicate qui a donné lieu à beaucoup de négociations, qui a donné lieu aussi — je le dis, cela peut être mis au PV — à un certain nombre d'incompréhensions et parfois de dysfonctionnements dans l'information, y compris en comparaison avec des établissements universitaires amis. Il me semble que c'est un point dont j'espère que la solution est maintenant trouvée. J'ai conscience que ce n'était pas simple, mais il me semble que cela mérite un petit élément d'information sur les types d'arbitrage qui ont pu être pris, et cela mérite d'être signalé devant notre conseil puisque c'est un enjeu important pour la recherche et qui engage notre établissement.

### **Bénédicte DURAND**

Merci, M. CHATRIOT. Vous avez raison. C'est un sujet important, sur lequel d'ailleurs Sciences Po s'est engagé d'une manière très rapide dès l'été 2020, et c'est vrai que Sciences Po a pris du retard sur les trois premiers mois de l'année sur ce dossier dont l'arbitrage a tardé. Alors, je ne reviendrai pas, dans ce conseil, sur le contexte de gouvernance de Sciences Po ces trois derniers mois et sur un certain nombre d'événements qui ont peut-être surmobilisé les équipes et les ont rendues pas aussi attentives qu'elles auraient dû l'être sur l'aboutissement des arbitrages attendus par les doctorants. On y est. On y est depuis la semaine dernière concernant le premier confinement, puisque les arbitrages ont été faits et je crois qu'ils sont satisfaisants, et nous travaillons cette semaine sur la question du deuxième et du troisième confinement. Et, par ailleurs, je souhaiterais dire devant ce conseil que la comparaison avec nos universités amies, comme vous les appelez, cher Alain, nous permet aujourd'hui quand même de dire que Sciences Po soutient, sur le seul premier confinement, 40 % de ses doctorants quand ses universités parisiennes sont entre 10 et 15 % des doctorants soutenus. Donc, je crois que, certes, nous avons pris du retard et, d'une certaine manière, j'en prends toute ma part en responsabilité, mais le point d'atterrissage est extrêmement intéressant et favorable aux doctorants de Sciences Po. Et, par ailleurs, nous finalisons le tour de table pour régler la question du deuxième et du troisième confinement dès cette semaine. Voilà les dernières nouvelles sur ce sujet de la prolongation des contrats doctoraux.

### **Jeanne LAZARUS**

Merci beaucoup pour ces bonnes nouvelles sur ces contrats doctoraux.

### **Simon CORDONNIER**

Une question sur la bibliothèque de recherche, qui a fait l'objet d'une lettre de la part d'abord des étudiants en doctorat et en master Recherche, suivie d'une lettre de la majorité de salariés de la bibliothèque, appelant à repenser, ou peut-être revisiter, la décision de fermer la bibliothèque de recherche actuelle au 199, boulevard Saint-Germain, s'appuyant sur quelques éléments nouveaux, le principal étant qu'a priori ce bâtiment va rester dans le giron de Sciences Po puisque les besoins ont augmenté entre-temps et que le coût du maintien de cette bibliothèque n'est pas aussi exorbitant si le maintien de ce bâtiment n'avait pas été en question.

Moi, je voudrais rappeler quelques éléments de contexte, le fait qu'effectivement cela avait été discuté longuement dans ce conseil. Je sais que Marc LAZAR, en tant que directeur du conseil scientifique, avait exprimé sa déception à plusieurs reprises sur le fait que la bibliothèque de recherche perdait de l'espace dans son transfert à Saint-Thomas. La principale réponse, qu'on peut tout à fait entendre, étant qu'en contrepartie les doctorants disposent de beaucoup plus de place à Saint-Thomas qu'ils n'en disposaient jusqu'à présent dans une bonne partie des laboratoires de recherche, par conséquent ils pourraient continuer à travailler dans de bonnes conditions. À mon sens, cela ne résout pas forcément tout, notamment le fait que j'ai cru comprendre qu'un intérêt croissant se faisait sentir pour l'école de la recherche, ce qui implique potentiellement une croissance du nombre d'étudiants en master recherche à Sciences Po, ce qui est une donnée nouvelle. Par ailleurs, il me semble que la diversification des origines de ces étudiants, et notamment leur internalisation, fait qu'ils vont arriver avec des attentes peut-être un peu différentes des attentes qu'avaient des étudiantes et étudiants français, et en l'occurrence ils attendent des places de travail en bibliothèque. Donc, il me semble que ces éléments, effectivement, invitent à peut-être discuter de ce qu'impliquerait une revisite de ce plan. Je n'ai pas forcément de solution évidente à préconiser moi-même. J'ai bien conscience du coût que représenterait le maintien au 199. J'ai bien conscience de l'intérêt que représente le fait d'avoir une bibliothèque de recherche à Saint-Thomas puisque c'est là-bas que se trouvera la majorité du centre de recherche. Mais je trouverais intéressant qu'on puisse avoir cet échange, et je sais, Mme l'administratrice provisoire, que vous avez déjà répondu, mais peut-être pourriez-vous nous faire part des échanges que vous avez eus avec les salariés ayant émis cette demande. Merci, et pardon d'avoir été un peu long.

### **Bénédicte DURAND**

Merci, M. CORDONNIER, de cette question. Oui, nous travaillons sur cette revisitation non pas de la programmation de Campus 2022, dont la cohérence porte un besoin de salles d'enseignement au 199, transformant donc la cartographie des places qui étaient auparavant occupées par les doctorants, mais surtout par les mastérants recherche et auxquels s'ajoutaient les préparatoires à l'ensemble de nos

concours. Donc, comme j'ai eu l'occasion de l'écrire à celles et ceux qui m'ont écrit à ce sujet, nous travaillons sur une nouvelle piste d'augmentation de ce volume de places, donc, au fond, de trouver une forme d'alternative au 199. Alors, je crois que j'ai dû vous écrire, sous contrôle de la direction de l'Immobilier, qu'il y avait une possibilité au 28, rue Saint-Guillaume. Il semblerait que la réunion, que j'ai animée la semaine dernière, nous fasse avancer collectivement. La direction de l'immobilier glisse vers une solution plutôt au 30 rue Saint-Guillaume, donc vous voyez que le sujet avance. Et nous sommes en train de travailler sur la piste de la mise à disposition d'une cinquantaine de places supplémentaires à celles aujourd'hui disponibles dans le cadre de la programmation 2022, pour faire droit à la demande qui s'est exprimée récemment. Donc, là aussi, un sujet qui est en voie de finalisation.

**Jeanne LAZARUS**

Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Alors, nous allons arrêter cette séance maintenant. Un petit point de calendrier. On est en discussion et il est possible que nous changions la date du prochain Conseil de l'institut — et l'on vous en informera très rapidement — pour qu'elle soit un peu repoussée, pour permettre de finaliser les dossiers qui vous seront présentés le jour du prochain conseil. Merci à tous pour cette séance et à très bientôt.

*Jeanne LAZARUS lève la séance à 10 h 26.*